



Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, et plus particulièrement le Collège de Zone, en sa séance du 24 septembre 2025, lance un appel public en langue française, en vue de l'engagement d'un mécanicien pour un CDD de 6 mois en vue d'un CDI, avec constitution d'une réserve de recrutement, conformément au chapitre 4, section 1 du statut administratif et pécuniaire du personnel administratif zonal pour les besoins de la Direction logistique.

1. Description de fonction

Missions

Le mécanicien est responsable de l'entretien et de la réparation des véhicules en appliquant des diagnostics de panne et en réalisant des maintenances spécifiques. Il utilise des outils d'atelier adaptés, suit des procédures de sécurité rigoureuses, et documente ses interventions dans un logiciel de suivi. Il peut également être amené à déplacer des véhicules entre différents sites.

Tâches

- Réaliser l'entretien et faire la réparation des véhicules de la zone de secours ; camions et véhicules légers.
- Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements des véhicules et du matériel avec les outils fournis par la zone.
- Remplacer les pièces usées et les composants cassés.
- Sur base des formations reçues par la zone, réaliser des maintenances spécifiques (autoéchelle, autopompe).
- Démonter et remonter les pièces du véhicule.
- Tester le véhicule afin de vérifier que le problème est résolu.
- Effectuer des activités d'entretien ordinaire, changement d'huile, embrayage, courroie de distribution, graissage, freins, essieux, suspensions et châssis.
- Effectuer des diagnostics de pannes mécaniques, pouvoir remplacer des composants électriques ou électroniques/informatiques, effectuer différents réglages.
- Pouvoir effectuer de petits travaux de carrosserie et de soudure.
- Savoir commenter dans un logiciel informatique (documenter son travail dans un logiciel de suivi des véhicules).
- Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de mécanicien.
- Manipuler l'outillage d'atelier (être à même d'utiliser les ponts, les colonnes, les chandelles et les fosses).
- Déplacer des véhicules de tous types entre différents sites (permis C et BE)

2. Profil de fonction

- Être fiable, flexible, pro-actif, ordonné et ponctuel.
- Avoir un bon esprit d'analyse.
- Connaissances des systèmes mécaniques et électroniques des véhicules.
- Compétences dans le diagnostic et l'évaluation des pannes.
- Capacité à utiliser les instruments ou les outils de réparation des véhicules.
- Connaissance du dessin technique.

- Avoir une bonne maîtrise de la soudure de pièces et d'équipements.
- Avoir de bonnes notions en électricité, hydraulique et pneumatique.
- Être capable de suivre l'évolution technologique.
- Aimer travailler en atelier et savoir utiliser du matériel de levage.
- Être dynamique et autonome.
- Fournir un compte-rendu des opérations effectuées à sa hiérarchie.
- Être capable de travailler sur différents sites et savoir s'adapter au travail en équipe.
- Faire preuve de motivation pour occuper le poste proposé.
- Disposer d'un permis de conduire de type C est un atout.
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans dans une fonction similaire est un atout.

3. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures

1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Zone ou, dans les autres cas, être citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Le candidat présente un extrait de casier judiciaire délivré dans les 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Être porteur d'un diplôme technique de l'enseignement secondaire supérieur en lien avec la fonction, ou un titre de compétences ou de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 4 ou 5 dans le cadre francophone de certification en lien avec la fonction ;
7. Être en possession d'un permis de conduire B ;
8. Être âgé de 18 ans au minimum et ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans ;

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées ci-dessus.

4. Modalités de sollicitation

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité pour 27 octobre 2025 au plus tard :

- Soit par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le Service des Ressources Humaines ;
- Soit par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (Annexe du Palais – 2^{ème} étage) à 6700 Arlon, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit en les déposant au Service des Ressources Humaines de la Zone (du lundi au vendredi entre 09h et 16h) contre accusé de réception.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

Le dossier doit obligatoirement contenir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de votre (vos) diplôme(s) ;
- Une copie de votre permis de conduire ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

5. Publication

L'appel est publié au moins 15 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <https://www.zslux.be> ;
- sur les réseaux sociaux ;
- sur le site <https://www.pompier.be> ;
- dans les implantations de la zone de secours Luxembourg ;
- Sur le site du Forem.

6. Contrat

Régime de travail : Temps plein (38h/semaine).

Type : Contrat à durée déterminée de 6 mois en vue d'un contrat à durée indéterminée, rémunéré sur base de l'échelle D4 ou C1 en fonction du diplôme.

Lieu de travail : Libramont.

Entrée en fonction : Dès que possible.

La fonction n'est pas télétravaillable.

7. Examen

Les candidats feront l'objet d'un examen de recrutement conformément au règlement d'épreuves ci-après.

Règlement d'épreuves

Le présent règlement précise le déroulement de la procédure de recrutement, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Epreuves

L'examen est composé de deux épreuves :

- Une épreuve écrite comptant pour 20% de l'examen et permettant entre autres d'apprécier :
 - La conformité du/de la candidat(e) avec la description de fonction et la Zone ;
 - Les connaissances de la réforme de la Sécurité Civile et de la Zone de secours Luxembourg ;
 - Les connaissances en mécanique ;
 - Le raisonnement logique ;
 - L'orthographe ;
 - L'esprit d'analyse, de rédaction et de synthèse.
- Une épreuve pratique, comptant pour 30 % de l'examen, portant entre autres sur :
 - Changement d'une roue sur véhicule (tâches et méthodologie) ;
 - Explicatif d'un gros entretien (tâches et méthodologie) ;
 - Remplacement d'une courroie de distribution (tâches et méthodologie) ;
- Une épreuve orale, comptant pour 50% de l'examen, portant entre autres sur :
 - La motivation du candidat ;
 - La conformité du candidat avec la description de fonction ;
 - La capacité d'intégration du candidat au sein de la Zone de secours ;
 - Les atouts supplémentaires du candidat.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 3 épreuves citées ci-avant.

2. Composition du jury

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- De la Directrice administrative, ou de son délégué ;
- Du Directeur logistique, ou de son délégué.

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone sera invité aux épreuves comme membre observateur.

Sur base des résultats, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, arrête la réserve de recrutement en respectant l'ordre du classement.